Image not found or type unknown

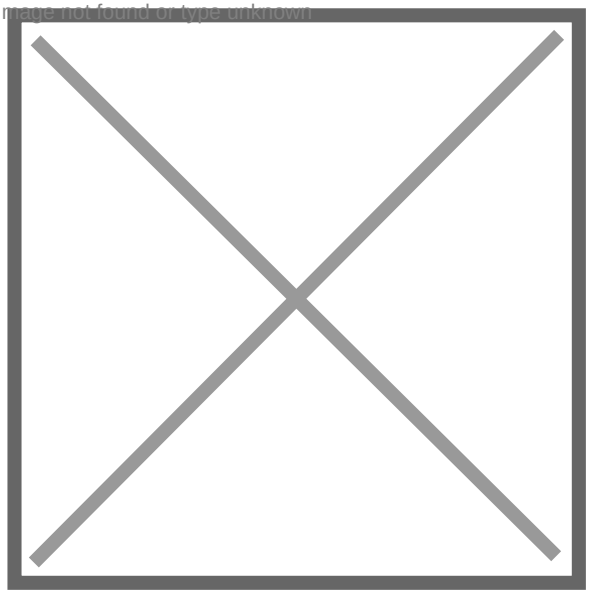

Degat fait dans la maison par le locataire

Par **beat12**, le **08/02/2016** à **09:39**

bonjour

mon locataire a enormement degradé la maison donc je suis le proprietaire quel sont mais recours le jour de l etat de lieu , deja eu des litige avec lui pour maison insalubre alors que le tribunal n en a pas tenu compte juste trois bricoles a effectuer .
J ai bien peur qu'il ne veuille pas efectuer les reparations

merci

Par **cocotte1003**, le **08/02/2016** à **12:24**

Bonjour, vous n'hésitez pas à faire faire un état des lieux de sortie par un huissier, au moins aucune contestation ne pourra être faite sur les dégats. Vous comparez avec l'état des lieux d'entrée, tout ce qui est différent en dégats peut être facturé au locataire. Vous faites donc établir des devis de travaux, vous retenez le montant sir le dépôt de garantie et lui demandez de régler le reste de la somme, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés